

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ENTRETIEN D'UNE PELOUSE, D'UNE PRAIRIE FLEURIE ET DU SOL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 12 60 16 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

ENTRETIEN D'UNE PELOUSE, D'UNE PRAIRIE FLEURIE ET DU SOL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de préparer son poste de travail ;
- d'entretenir le sol ;
- de réaliser l'entretien régulier / occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de nettoyer et ranger le poste de travail ;
- de réaliser la maintenance de premier niveau du matériel ;
- de transmettre ses observations et toute information utile au responsable ;
- de respecter les règles professionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans une situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ou par l'analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures :

en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,

sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,

en disposant des différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler et du produit nécessaire au traitement des plaies importantes,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

Pour la Plantation des végétaux herbacés ornementaux

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
 - de décoder et d'appliquer les consignes utiles
 - d'identifier et d'appliquer les techniques ou modes opératoires de régler et d'utiliser adéquatement les machines et outils ;
- en ce qui concerne la conformité de production :
 - de respecter les consignes conformes à la réalisation du massif de plantes,
 - de respecter les opérations de maintenance conforme à l'usage ;
 - de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;
- en ce qui concerne le respect des règles :
 - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
 - de respecter les règles de protection de l'environnement,
- en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
 - d'utiliser de manière appropriée les supports de communication spécifiques à l'entreprise,
 - de transmettre au responsable les observations et informations à l'aide de la terminologie professionnelle ;
- de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant au minimum deux opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol;
- d'ameublir (10m²), d'amender (2m²) et/ou de fertiliser le sol de manière mécanique en vue de l'implantation (4m² à planter) d'un massif de plantes herbacées ornementales comprenant au moins 5 genres différents (différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés)
- de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

Pour la végétation en automne/hiver – soins aux végétaux ligneux

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
 - de décoder et d'appliquer les consignes utiles,
 - d'identifier les végétaux,
 - d'identifier et d'appliquer les techniques ou modes opératoires de tailles adaptées aux plantes,
 - de régler et d'utiliser adéquatement les machines et outils ;
- en ce qui concerne la conformité de production :
 - de respecter lors de la taille des végétaux leur intérêt ornemental et/ou fruitier,
 - de relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux,
 - de soigner de manière appropriée les plaies importantes,
 - de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;

- en ce qui concerne le respect des règles :
 - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
 - de respecter les règles de protection de l'environnement ;
- en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
 - d'utiliser de manière appropriée les supports de communication spécifiques à l'entreprise,
- de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant au minimum les opérations de maintenance de premier niveau ;
- de réaliser une taille d'entretien (à titre d'exemple : haie de 1,5m à 2m de hauteur, de minimum 6m de longueur, minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents) ;
- de réaliser une taille fruitière (à titre d'exemple : 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits) ;
- de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement : « Plantation des végétaux herbacés ornementaux » code n° : 12 60 11 U11 D1 dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale et « La végétation en automne/hiver - Soins aux végétaux ligneux » code n° : 12 60 12 U11 D1 dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Dans une situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ou par l'analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures :

en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,

sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,

en disposant des différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler et du produit nécessaire au traitement des plaies importantes,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
 - de décoder et appliquer les consignes utiles,
 - d'identifier et d'appliquer les techniques/modes opératoires adaptées,
 - de régler et d'utiliser adéquatement les machines/outils approprié ;
- en ce qui concerne la conformité de production :
 - d'entretenir le sol d'un massif d'arbustes,
 - de tondre, scarifier et faucher de manière conforme,
 - de regarnir/sursemmer les zones ciblées,
 - de réaliser les opérations de maintenance de manière conforme à l'usage,
 - de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;

- en ce qui concerne le respect des règles :
 - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
 - de respecter les règles de protection de l'environnement,
- en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
 - d'utiliser de manière appropriée les supports de communication spécifiques à l'entreprise,
 - de transmettre au responsable les observations et informations à l'aide de la terminologie professionnelle ;
- de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant au minimum les opérations de maintenance de premier niveau
- d'entretenir le sol de manière manuelle (binage et/ou bêchage sur min 5m2) dans un massif d'arbustes ;
- de tondre une pelouse d'une surface de min 1are présentant plusieurs difficultés (relief, présence de plantations/obstacles/objets ...) et de la regarnir ou sursemer ;
- de scarifier ou faucher une surface de min 20 m2 ;
- de réaliser la maintenance de premier niveau d'une tondeuse thermique ;
- de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- la précision du vocabulaire utilisé,
- le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,

sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,

en disposant du massif d'arbuste de la pelouse,

en disposant de l'équipement, des machines et outillage adéquat,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

4.1. Horticulture : technologie

- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis, schéma, ...) contenus (lieu, tâches,...) pour la préparation du poste de travail, du matériel, des consommables et des carburants ;

- de décrire de travaux d'entretien du sol et d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique) dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de caractériser les consommables et les carburants par leurs types, leur dénomination, leur utilité, leurs caractéristiques, leur mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les fournitures et les produits d'entretien du sol par leurs types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les fournitures et les produits d'entretien de pelouse / de prairie fleurie par leurs types (pour regarnir / sursemer, fertiliser / amender ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ;
- de justifier la sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) ;
- d'expliquer le bêchage d'entretien du sol :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer : le binage, le griffage, le sarclage :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer l'arrosage :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer le paillage :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;

- d'expliquer le tracé des bords d'une parcelle :
 - définition, objectifs (délimiter après piquetage déjà réalisé ou sur une parcelle existante) ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer la tonte :
 - définition, objectifs ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer le fauchage / débroussaillage
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application (végétaux ...), nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer les finitions de pelouse / de prairie fleurie :
 - types : traçage des bords au coupe-bordure, aspiration, soufflage, ratissage ;
 - définition, objectifs ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
 - les bordures inertes : types, caractéristiques, modes de remplacement ;
- d'expliquer le traitement des dégâts localisés d'une pelouse / d'une prairie fleurie :
 - objectif (restauration des surfaces du sol abîmé dans leur état initial) ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types (nivellement, remise à niveau, placage, semis ... localisés), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
 - fournitures / produits ;
- d'expliquer le regarnissage / sursemis de pelouse / de prairie fleurie :
 - définitions, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
 - fournitures / produits ;
- d'expliquer le roulage d'une pelouse / d'une prairie fleurie (lors de l'implantation) :

- définition, objectifs ;
- conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ;
- conditions météorologiques ;
- techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
- matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer l'arrosage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer la scarification d'une pelouse :
 - définition, objectifs (défeutrage, démoussage, pH ...) ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer l'amendement / fertilisation d'une pelouse / d'une prairie fleurie :
 - définition, objectifs ;
 - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ;
 - conditions météorologiques ;
 - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
 - produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ;
- de justifier le nettoyage et/ou la désinfection du matériel:
 - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ;
 - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
 - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation ;
- de justifier le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de justifier la propreté et la sécurisation de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) :
 - déchets (types, mode de gestion),
 - procédures ;
- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus pour la réalisation de la maintenance de premier niveau du matériel ;

- Le matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- de définir les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel :
 - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...),
 - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) ;
- de caractériser la communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle ;
- de définir les limites d'intervention du Jardinier d'entretien pour les éléments relatifs :
 - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ... ;
 - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée ;
- de définir les règles de sécurité et hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation ;
- d'expliquer les règles de sécurité :
 - personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés,
 - à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi,
 - à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi ;
- de préciser les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) ;
- d'expliquer les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser ;
- d'identifier les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... ;
- de caractériser l'approche par écosystème : définition, objectifs ;
- d'expliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 et P2: objectifs, contenus) ;
- de décrire l'organisation du travail dans le respect des consignes ;
- de suivre les délais impartis.

4.2. Horticulture : pratique professionnelle

- de décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- d'identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de vérifier le bon état du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux de d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ;

- d'emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- d'identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de ranger les fournitures et produits de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque, ...) ;
- d'emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- de décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager et de situer la zone de travail ;
- de repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ;
- d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation ;
- de tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ;
- Pour le bêchage d'entretien du sol :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer la technique appropriée ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour le binage, griffage, sarclage :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer la technique appropriée ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour l'arrosage, le paillage :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour la réalisation de tracé des bords d'une parcelle :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour la tonte, le fauchage / débroussaillage :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour la finition de pelouse / de prairie fleurie :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer les techniques appropriées de réaligner / redresser des bordures inertes et les tuteurs en place ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de restauration des surfaces abîmées ;
- Pour le regarnissage / sursemis :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;

- Pour le roulage, l'arrosage et la scarification :
 - de régler les outils et machines ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour l'amendement / de fertilisation :
 - de régler les outils et machines ;
 - de doser les produits ;
 - d'appliquer les techniques appropriées ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Pour le nettoyage et le rangement du poste de travail :
 - d'identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ;
 - d'appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
 - d'appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise ;
- Pour la restauration des surfaces abîmées :
 - de tenir compte des conditions pédoclimatiques ;
 - de régler les outils et machines ;
 - d'utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés ;
 - d'appliquer la technique appropriée ;
 - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- d'identifier les différents types de déchets, de les trier et les évacuer ;
- de s'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ;
- d'identifier le matériel de sécurisation et d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail ;
- de s'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- d'appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ;
- d'appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- d'appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ;
- d'utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ;
- de signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux, de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ;
- d'utiliser la terminologie professionnelle appropriée ;
- d'identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ;
- d'appliquer les mesures de protection individuelle et collective ;
- d'interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ;
- d'appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel et lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ;
- de réagir adéquatement en cas d'accident ;

- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène et d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) ;
- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ;
- de respecter les interactions dans les écosystèmes ;
- d'appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 et P2) ;
- d'appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) ;
- d'organiser le travail dans le respect des consignes ;
- de réaliser les travaux dans les délais impartis.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Horticulture : pratique professionnelle - réalisation de l'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie » il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Horticulture : technologie	CT	B	48
Horticulture : pratique professionnelle	PP	L	48
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120